

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL  
DELIBERATION N°2022-03-464

Objet : Finances  
Demande de financement au titre du dispositif LEADER – Plan de soutien manades

Séance du 22 mars 2022

Date de convocation : 15 mars 2022

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 6

Membres votants présents : 6

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint 6/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, à quatorze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires :

Pierre Martinez, Philippe Gras, Thierry Agnel, Loïc Fataccioli, André Brundu, Pierre Griselin, Jean Denat (arrivé en cours de séance).

Absents excusés :

Thierry Féline, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond.

Rapporteurs : M. Pierre Martinez/M. Thierry Agnel

**Exposé :**

Déjà fragilisée par l'augmentation des primes d'assurance, la crise sanitaire a aggravé la situation des manades. Sur le territoire Vidourle Camargue, on décompte 36 manades professionnelles en activité. Afin de soutenir financièrement les manadiers et de favoriser la découverte des traditions camarguaises par les habitants et visiteurs, il est proposé que les communautés de communes en partenariat avec le PETR Vidourle Camargue organisent un festival de journées en pays dans l'ensemble des manades volontaires de Vidourle Camargue intitulé : « Manades, je vous aimeuuuh ! ».

À la suite de l'appel à candidatures envoyé par le PETR Vidourle Camargue le 13 janvier 2022, 23 manades ont déposé une fiche de candidature pour proposer une journée dans le cadre du plan de soutien aux traditions camarguaises (annexe 1). Pour chaque journée, le montant de la prestation de la manade est fixé forfaitairement à 3 790 € TTC. Chaque Communauté de Communes prend en charge cette prestation pour les manades proposant une journée sur leur périmètre.

Le PETR Vidourle Camargue assure la coordination générale de l'événementiel. A ce titre, il prend en charge les frais de communication et d'animation générale de « Manades, je vous aimeuuuh ! ». Sont notamment compris : prestations graphiques, les supports de communication (affiches, programmes, etc.) et la publicité dans la presse, l'intervention de guides au sein des manades afin de renforcer la transmission et le tirage d'une exposition photo exclusive sur les manades et manadiers, soit un montant de 19 925,14 €.

## Dépenses

Intitulé de la dépense/poste	Montant HT	Montant TTC
Journée en pays -Animations taurines	66 700,00 €	73 370,00 €
Animations musicales	11 500,00 €	13 800,00 €
Guides à pied	3 833,33 €	4 600,00 €
Prestations graphiques tous supports	3 900,00 €	4 680,00 €
Impression outils de communication	3 503,56 €	4 204,27 €
Publicités Presse	3 486,39 €	4 183,67 €
Expo photo	1 881,00 €	2 257,20 €
<b>Total</b>	<b>94 804,28 €</b>	<b>107 095,14 €</b>

Le Comité de Programmation du LEADER Vidourle Camargue a émis le 1<sup>er</sup> décembre 2021 un avis favorable pour le plan de soutien aux traditions camarguaises 2022 dans le cadre la fiche action 5 « Patrimoines » qui a pour objectif de favoriser la connaissance, la mise en réseau et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine remarquable à préserver.

Par ailleurs, la Région Occitanie est également susceptible de financer ce type d'action, en continuité de son Plan Camargue.

Plan de financement prévisionnel « PETR »	Avec Région Occitanie		Sans Région Occitanie	
	Part	Montant TTC	Part	Montant TTC
CO-FINANCEMENT Région en attente	16%	3 188,02 €	0%	
AUTOFINANCEMENT PETR	20%	3 985,03 €	36%	7 173,05 €
Aide LEADER	64%	12 752,09 €	64%	12 752,09 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>19 925,14 €</b>	<b>100%</b>	<b>19 925,14 €</b>

Plan de financement prévisionnel total	Avec Région Occitanie		Sans co-fi Région Occitanie	
	Part	Montant TTC	Part	Montant TTC
CO-FINANCEMENT Région en attente	16%	17 135,22 €	0%	- €
AUTOFINANCEMENT	20%	21 419,03 €	36%	38 554,25 €
<i>PETR Vidourle Camargue</i>		3 985,03 €		7 173,05 €
<i>CC Terre de Camargue</i>	2/23	1 516 €	2/23	2 728,80 €
<i>CC Petite Camargue</i>	12/23	9 096 €	12/23	16 372,80 €
<i>CC Rhône Vistre Vidourle</i>	1/23	758 €	1/23	1 364,40 €
<i>CC Pays de Sommières</i>	1/23	758 €	1/23	1 364,40 €
<i>CC Pays de Lunel</i>	7/23	5 306 €	7/23	9 550,80 €
<b>AIDE PROGRAMME LEADER</b>	<b>64%</b>	<b>68 540,89 €</b>	<b>64%</b>	<b>68 540,89 €</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>107 095,14 €</b>	<b>100%</b>	<b>107 095,14 €</b>

Il est proposé au bureau syndical :

- D'approuver le projet présenté,
- D'approuver le plan de financement proposé. Si la Région ne finançait pas le projet, le PETR Vidourle Camargue prendrait en autofinancement complémentaire la part Région (3 188,02€),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la convention de partenariat (annexe 2) qui désigne le PETR Vidourle Camargue comme chef de file du dossier en partenariat avec les communautés de communes.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 24.03/22

Le directeur général des services, Maxime Charlier

